



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 58437

Texte de la question

M Pierre Esteve appelle l'attention de M le ministre des postes et telecommunications sur les inquietudes manifestees par l'amicale des brigadiers des Pyrenees-Orientales face au projet de reorganisations des moyens de remplacement mis en oeuvre par la direction des ressources humaines de La Poste. Il convient de souligner le role important joue par ces personnels qui permettent d'assurer la continuite du service public. Or, les mesures preconisees, qui tendent a une reduction importante des effectifs, conduisent a s'interroger sur l'avenir meme du corps des agents de brigade de reserve departementale dont la mission, notamment en milieu rural, est essentielle. Aussi, il lui demande quelles mesures sont envisagees pour repondre aux preoccupations de ces agents dont la competence et le devouement ne sont plus a demontrer.

Texte de la réponse

Reponse. - La mise en oeuvre de la reforme de La Poste conduit a une politique active de deconcentration visant a une plus grande autonomie des chefs de service departementaux, notamment dans le domaine de la gestion des ressources humaines. S'agissant des moyens de remplacement dans les petits bureaux, et plus particulierement des brigades de reserve departementales, le projet actuellement a l'etude a la direction des ressources humaines, en concertation avec les organisations de personnel, consiste a definir des orientations generales permettant aux responsables locaux de mettre en place l'organisation des moyens de remplacement qui repond le mieux aux contraintes et aux objectifs du service postal. Ces orientations generales visent une amelioration du professionnalisme des agents remplacees. Le niveau de qualification et de formation de ces agents devra en effet correspondre aux differentes missions qui leur sont confiees, de maniere a maintenir en toutes circonstances une bonne qualite de prestations. Des dispositifs seront prevus pour faciliter la mobilite fonctionnelle et favoriser la promotion des interesses. Dans ce cadre, les chefs de service, compte tenu des moyens en personnel dont ils disposent, pourront organiser les differentes equipes de remplacement de maniere a assurer le bon fonctionnement de l'ensemble des bureaux. En tout etat de cause, la mission des agents des brigades de reserve restera celle d'effectuer le remplacement des receveurs des petits bureaux de poste. Leur role sera toujours considere comme essentiel et complementaire a celui des receveurs dans la mesure ou ils participent, au travers de leur mission, a une presence postale de qualite, principalement dans les zones rurales.

Données clés

Auteur : [M. Esteve Pierre](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58437

Rubrique : Postes et telecommunications

Ministère interrogé : postes et telecommunications

Ministère attributaire : postes et telecommunications

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er juin 1992, page 2408